

## **Journal du Syndicat CGT des Employés et Cadres du CHU de Clermont-Ferrand**

### **Le gouvernement veut faire payer aux salariés la crise !**

**SEPTEMBRE  
2009**

#### **Sommaire :**

- **Le gouvernement veut faire payer la crise aux salariés**
- **Ordre Infirmier**
- **Réforme grille indiciaire Cat B**
- **CHSCT Grippe H1 N1**
- **IFAS, IFSI**
- **Congrès de la FHF**
- **Arnaque au CET**
- **Psychiatrie: rapport COUTY**



Aujourd'hui la seule pandémie dont on peut être assuré, est celle du chômage et des licenciements.

#### **Le gouvernement nous faire payer la crise**

- Par l'**augmentation** du forfait hospitalier, par des déremboursements supplémentaires qui s'ajouteront aux conséquences de la loi Bachelot contre l'Hôpital Public. L'ensemble de ces mesures vise à limiter l'accès aux soins des malades pour réduire les dépenses de santé remboursables.

- en prévoyant une mesure qui vise à prendre 150 millions d'euros dans la poche des accidentés du travail.

- par la volonté de Bachelot d'en finir avec l'ouverture des droits à pension à 55 ans pour les IDE.

- Par une escroquerie du nom de « **taxe carbone** » dont la ministre des finances annonce qu'elle vise à réduire la fiscalité du travail donc mettre en place de nouvelles exonérations de cotisations sociales : nous seront taxés 2 fois.

Avec la **loi mobilité** qui, après les licenciements massifs du privé, permettra au gouvernement de licencier les fonctionnaires, d'institutionnaliser la précarité et le recours à l'intérim dans la Fonction Publique.

**En utilisant la grippe pour remettre en cause les droits des salariés, le code du travail ainsi que les libertés démocratiques.**

Ces mesures sont en cohérence avec le **budget 2010** et la **loi de finance de la sécurité sociale** que prépare le gouvernement. Ces budgets confirment des milliers de suppressions de postes de fonctionnaires, des exonérations fiscales pour les plus riches. Le gouvernement fait peser le fardeau de la crise sur les travailleurs (**30 milliards de baisse d'impôts pour 5% des ménages les plus aisés** entre 2002 et 2009) alors que sont sabrés les crédits alloués à l'école, à l'hôpital public.

**Le déficit de la sécurité sociale** est un déficit de cotisations du fait du chômage, des exonérations toujours plus nombreuses, alors que le gouvernement s'en prend toujours et encore aux prestations, en baissant les remboursements, la durée d'ouverture des droits, les budgets des hôpitaux, l'offre de soins.

**Il faut engager le combat contre le gouvernement, réaliser un front uni contre ces budgets qui vont venir en discussion au parlement dans les prochains mois.**



## ORDRE INFIRMIER

**75 € pour pouvoir travailler !!! Ce n'est qu'un début !!!**

La Loi Bachelot (HPST) a déjà mis à mal l'hôpital public. Le gouvernement a fait intégrer à la loi un amendement qui stipule l'inscription automatique à l'Ordre Infirmier des professionnels en exercice.

Dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques, le respect de l'exercice professionnel ne sera plus du ressort de l'Etat (via les DDASS et DRASS) mais de celui de l'Ordre Infirmier (financé uniquement par les cotisations).

La cotisation fixée à 75 € des 500 000 IDE (soit 37 millions d'€) ne suffira pas à financer le coût de fonctionnement de l'Ordre **La CGT milite pour l'abrogation de toutes les lois portant sur la création des ordres.**

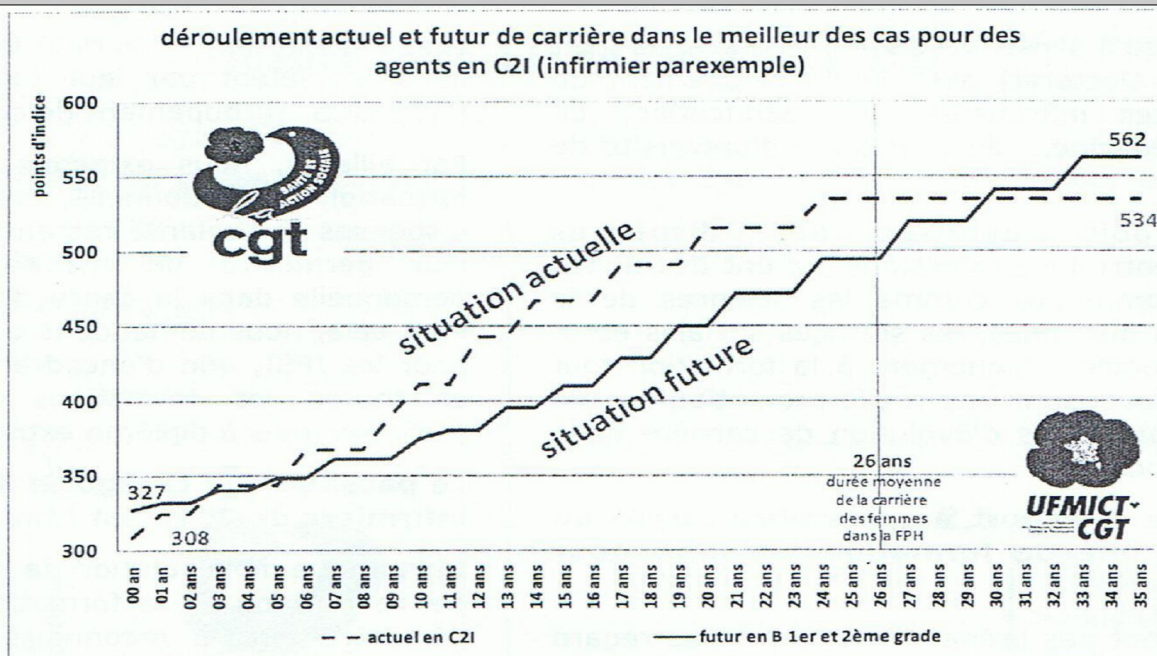
Les organisations syndicales CGT, CFTC, CFDT, FO, Snics-FSU, Sud Santé et UNSA réunies au niveau national le 08/09/2009 appellent les infirmier(e)s à refuser l'ordre par un boycott de l'inscription et un refus de la cotisation.

L'article 63 de la loi HPST : relatif à l'accès aux listes nominatives des infirmiers employés par les structures publiques et privées, ainsi que l'inscription automatique des IDE n'a pas fait l'objet de décrets d'application.

**L'intersyndicale départementale appelle les salariés à ne pas retourner ce dossier intrusif et inquisiteur ni les pièces réclamées et à boycotter la cotisation.**

**Manifestation a eu lieu devant la DRASS le 30 septembre à 14h**

**La refonte de la grille indiciaire de la catégorie B n'a pour but que la réduction des coûts salariaux.**



**Avec cette nouvelle grille(mise en œuvre pas avant fin 2010), la perte salariale d'un IDE s'élèverait, pour l'ensemble de sa carrière, à 44 475 €.**

**Malgré les demande réitérés de la CGT, le gouvernement refuse de négocier pour tous les grades de la fonction publique hospitalière qui doivent être revalorisés en particulier par le biais de l'augmentation importante de la valeur du point d'indice.**

## Grippe A H1-N1 à l'ordre du jour au CHSCT

Lors du CHSCT du 18/09, la Direction a présenté le **Plan de Continuité d'Activité (PCA)** : « l'objectif du PCA est de maintenir l'activité au niveau le plus élevé possible tout en protégeant les personnels ».

Le PCA se décline en 3 points :

- **Protection de la santé des personnels** : rappel des règles d'hygiène, mise en place de mesures de protection individuelle et vaccination.

« La vaccination ne sera pas obligatoire mais fortement conseillée ». **La CGT est attachée à la liberté vaccinale et demande à ce que la grippe A soit reconnue « maladie contractée en service » et n'impacte en aucun cas sur les primes de service et de présentisme**

- **Organisation du CHU** : médicale (mise en place d'une cellule de crise), logistique (blanchisserie, restauration, gestion des déchets, transports sanitaires et logistiques ...), organisation du travail (plan blanc incluant : pas de RTT, travail en 12 heures, pas de nouvelle autorisation d'absence, pas de récupération de Férié, pas de formation, révision des cycles de travail et suspension des CA...).

**L'organisation de ce plan blanc sera un « bon laboratoire pour tester de nouvelles méthodes de travail à minima » au mépris de notre statut et de nos droits fondamentaux.**

**Le manque d'effectif est déjà permanent : la Grippe a bon dos !!!**

⇒ **Communication** : site intranet spécifique « grippe » en concertation avec le CLIN.

La Fédération Santé de la CGT a demandé au ministère l'arrêt de toutes les suppressions d'emplois en cours dans les établissements, car il est totalement incohérent de mettre en place un plan de renforcement de l'activité pour faire face à une éventuelle pandémie et de continuer à supprimer des emplois dans les établissements de santé.

Le syndicat CGT a voté contre le PCA et a proposé avec le syndicat Sud, 2 vœux :

- Arrêt du contrat de retour à l'équilibre (CREB) et en particuliers de toutes suppressions de postes,
- Aucune incidence sur les primes de service et de présentisme en cas d'absences de courtes durées pendant la pandémie.



### IFAS-IFSI

La CGT a rencontré au sujet de la fusion de l'école d'AS de RIOM avec celle de Clermont Fd le DRH de CHU le 28/08 et la Vice présidente du conseil régional le 1/09/2009.

Il n'y a pas eu de rentrée en septembre 2009 à l'IFAS de Riom mais il y aura 2 rentrées en 2010: 1er janvier et 1er septembre. L'enseignement de l'IFAS de Riom ne portera plus sur un enseignement continu mais il proposera une formation discontinuée pour les élèves n'ayant que certains modules à valider. Le nombre d'élèves passera de 18 à 25 et le concours sera commun pour les 2 IFAS.

Nous avons également exprimé nos inquiétudes au sujet de l'IFSI, le nouveau cursus LMD pour les IDE implique des intervenants universitaires et la création d'un Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) entre l'IFSI, l'université et la Région : quel avenir pour les IFSI déjà en difficulté financière (l'état n'a pas transféré les crédits suffisants), pour les agents, pour leur statut ?

**La CGT revendique le maintien de toutes les écoles para médicales avec les moyens nécessaires à leur fonctionnement.**

## Un congrès des directeurs d'Hôpitaux (FHF) à Clermont-Fd le 22 octobre 2009

Les 22 et 23 octobre se tiendra à Clermont Fd le 2<sup>ème</sup> congrès de l'Union des Régions Hospitalières du Sud-Est (URHSE), la présence de la Ministre de la Santé et de Claude Evin est annoncée dans le programme du Congrès.

Sur quel ordre du jour ce congrès : L'application de loi Bachelot contre l'hôpital public et en particulier la « Démarche de coopération ayant pour objet d'opérer des transferts d'activités ou d'actes de soins ou de réorganiser leur mode d'intervention ». Ce sujet sera présenté par le Pr Berland qui en 2003 prônait les transferts d'activité dans la commission du même nom.



Claude Evin actuel président de Fédération Hospitalière de France (FHF « *chambre patronale* » des directeurs hospitaliers) sera prochainement nommé à la tête de l'Agence Régionale de Santé de d'Île de France qui aura pour mission de restructurer l'AP-HP : passage de 38 Etablissements à 11 groupes : une économie de 300 millions et 700 suppressions de postes. Cette attaque sans précédent est une remise en cause de l'offre de soins pour les malades de la région parisienne.

La CGT du CHU de Clermont-Fd a, depuis la mise en place de la commission Larcher, combattu la loi Bachelot (voir nos tracts). Ce congrès participe à sa mise en œuvre. La CGT appellera à un rassemblement pour dire à Madame La Ministre notre opposition à sa loi et à son gouverne-

### **Compte Epargne Temps: "disposition rénové" décret du 28/08/09 pour la Fonction Publique d'Etat (FPD). Demain pour les hôpitaux?**

Le gouvernement "découvre" que les CET explosent: nombre considérable de jours déposés dans les CET. Au CHU de Clermont-Ferrand, par exemple, au 31 décembre 2008, 3916 CET de plus de 7 heures. Les effectifs sont nettement insuffisants dans toutes les catégories professionnelles.

Il veut maintenant faire main base sur ces heures travaillées. Si l'agent de la FPE (pour l'instant) ne se prononce pas explicitement avant le 31 janvier de chaque année, les jours au-delà de 20 seront automatiquement versés sur la RAFP (régime additionnel de la Fonction publique, régime par capitalisation dont les cotisations versées sont placées en Bourse. Aucune garantie quant au versement futur de la retraite).

Nous exigeons le remplacement de tous les départs à la retraite, mutations...ainsi que le recrutement des effectifs statutaires en nombre suffisant dans toutes les catégories professionnelles pour pouvoir prendre repos et congés.

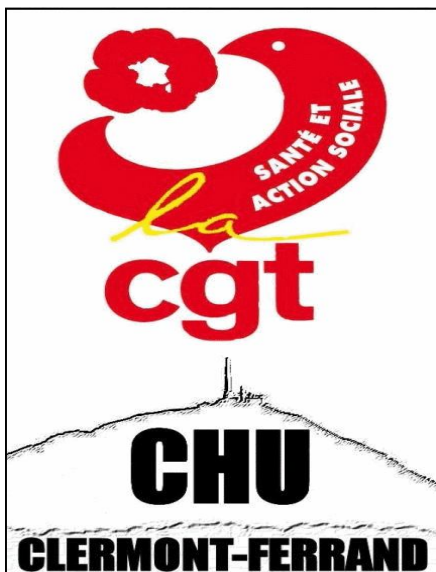
### **Syndicat CGT des employés et des cadres du CHU de CLERMONT-FERRAND**

**58, rue Montalembert - 63003 CLERMONT-FERRAND CEDEX**

**Tél /Répondeurs :**

**04 73 7(51 864) (HGM) ; 04 73 7(50 400) (HD) ; Poste 66102 (HN)**

**Messagerie : [cgt@chu-clermontferrand.fr](mailto:cgt@chu-clermontferrand.fr)**



## PSYCHIATRIE :

## RAPPORT COUTY

Le 29/01/2009, Édouard COUTY conseiller à la Cour des Comptes, a remis à Roselyne BACHELOT, son rapport sur les missions et l'organisation de la Santé Mentale.

Ce rapport est « le volet Psychiatrie » de la loi HPST qui organise le démantèlement du dispositif public, des hôpitaux participant au service public et de la Psychiatrie de Secteur.

L'Hôpital Public devrait être géré comme n'importe quelle entreprise, sur un mode ultralibéral.

Le financement serait assuré par le système de la Valorisation des Activités en Psychiatrie (VAP) qui est l'équivalent de la T2A pour les soins généraux.

Sous prétexte de rénover le secteur, outil indispensable à la prise en charge globale du patient, E. COUTY préconise la création de Groupement Locaux de Coopération (GLC) sous contrat avec l'ARS et les collectivités locales à qui reviendraient les activités extra-hospitalières (CMP, Hôpital de Jour, Soins Ambulatoires...). Les établissements de Psychiatrie publics ne conserveraient que l'hospitalisation Temps Plein qu'ils partageraient avec les établissements privés.

Cela signifie le morcellement de la prise en charge, l'éclatement de l'offre de soins entre l'intra et l'extra-hospitalier.

Le Secteur, basé sur la notion de démographie (1/60 000 habitants) avec le CMP pour pivot assurerait jusqu'à présent, de par sa proximité, la continuité des soins, la prévention, le suivi, le lien avec l'environnement familial et social des patients, par la même équipe soignante.

La Psychiatrie Publique, déjà bien mise à mal : 55 000 lits fermés en 30 ans, avec les conséquences que l'on sait, renverrait des patients vers le secteur médico-social associatif, sans possibilités de soins appropriés.

De plus, ce rapport va à l'encontre des intérêts de la population souffrant de troubles psychiatriques, ne répond pas aux attentes des professionnels dont il va dégrader les conditions de travail de par la modification des rôles et missions des infirmiers.